Pourquoi cette lamentation ? Messieurs de la Caisse des dépôts et Consignations, les économies du livret de Caisse d'Épargne ne sont pas faites pour être placées sur une spéculation aussi hasardeuse que celle du rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel. Avant de jeter 31 millions dans la mer à marée haute, une analyse de risque aurait été nécessaire.

Germaine Wecker

Transdev

Communiqué de presse

2015

Transdev prend acte de la décision du Tribunal administratif de Caen

Le 18 novembre 2015

Transdev prend acte de la décision du Tribunal administratif de Caen d'annuler à compter du 1er janvier 2016 la grille tarifaire incluse dans l'avenant 5 à la Délégation de service public qui fixait depuis juin 2013 les tarifs pour les stationnements et les transports de voyageurs vers le Mont-Saint-Michel. Transdev, qui a investi 31 millions d'euros dans le cadre de ce contrat depuis 2009, ne peut pas envisager de poursuivre durablement l'exploitation d'un service structurellement déficitaire. Transdev en appelle donc à une renégociation du contrat liant sa filiale CPPMSM (Compagnie des Parcs et des Passeurs du Mont Saint Michel) au Syndicat Mixte Baie du Mont Saint Michel (SMBMSM).

La gestion du parking et des navettes du Mont Saint-Michel a été confiée à la CPPMSM en 2009 dans le cadre d'une délégation de service public. Le point de départ des navettes a été modifié en 2013 à la demande du client, avec pour conséquence un allongement de la distance de transport nécessitant un doublement du nombre de navettes. Cela s'est traduit par une augmentation des charges d'exploitation de la CPPSM et par une aggravation du déficit structurel du contrat. Un avenant a donc été signé afin d'encadrer les conséquences financières de cette modification du service.

La mise en œuvre de cet avenant s'est heurtée à de nombreuses difficultés, aggravées du fait de l'introduction de services complémentaires non prévus comme la gratuité des parkings le soir, l'accès libre à la Caserne et la mise en place de navettes spéciales pour le transport des salariés.

La décision du Tribunal administratif d'annuler la grille tarifaire issue de l'avenant de 2013 va donc contribuer à détériorer encore plus la situation économique déjà difficile de la CPPMSM. Transdev souhaite poursuivre sa contribution à la valorisation d'un des plus grands sites touristiques français mais ne peut pas durablement accepter de poursuivre une exploitation structurellement déficitaire. Transdev souhaite donc que des discussions s'engagent rapidement entre la CPPMSM et le Syndicat mixte afin d'aboutir à la signature d'un nouvel avenant, définissant une nouvelle grille tarifaire satisfaisante pour l'ensemble des parties concernées.

A propos de Transdev

Filiale de la Caisse des Dépôts et de Veolia Environnement, Transdev est l'un des leaders mondiaux de la mobilité. Transdev conseille et accompagne les collectivités territoriales, du pré-projet à l'exploitation quotidienne des réseaux de transports publics en passant par l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Avec 83 000 collaborateurs dans 19 pays, le groupe exploite 48 000 véhicules et 23 réseaux de tramway. Transdev a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de 6,6 milliards d'euros. www.transdev.com

Contact presse

Sophie Geng

Responsable des relations presse groupe

sophie.geng@transdev.com

T. + 33 (1) 74 34 27 68

Contact local

Régina DUTACQ

Directrice CPPMSM

regina.dutacq@transdev.com

T : +33 (2) 14.13.20.01

Il est à remarquer que la société Transdev n'a pas fait toujours les bons choix en matière de transport à connotation maritime. La spéculation du groupe public sur la desserte de la Corse s'apparente à celle qu'il a faite sur la desserte du Mont-Saint-Michel.

Transdev va pouvoir tourner la page de la SNCM

Lionel Steinmann, Les Echos / LE 03/12 À 07:00

La sortie du capital de la compagnie maritime est en très bonne voie. Ce dossier entravait depuis des années le redressement du groupe.

Le groupe Transdev va pouvoir tourner la page de la SNCM. La reprise de la compagnie maritime par le transporteur corse Patrick Rocca est en effet en très bonne voie, après la signature, ces derniers jours, du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) par les syndicats, et le feu vert de la Commission européenne. Jusqu'à présent actionnaire majoritaire avec 66 % du capital, Transdev va donc enfin pouvoir se désengager, et clore un dossier qui entrave depuis plusieurs années le redressement du groupe de transport.

La compagnie marseillaise plombe en effet les comptes de Transdev depuis plusieurs années. *« La SNCM, c'est 4 % du chiffre d'affaires du groupe, mais un tiers de l'emploi du temps du patron, 50 % des ennuis et 75 % des pertes ! »* résumait un cadre il y a quelques mois. Transdev avait par exemple dû passer une provision de 107 millions d'euros dans ses comptes 2013 à cause de la SNCM. Le résultat net du groupe ne devrait plus avoir à pâtir, à l'avenir, de ce foyer de pertes récurrent. Et ce, y compris pour l'année en cours. *« Il n'y aura pas de provision dans les comptes 2015 pour le plan social de la SNCM, car celui-ci a déjà été provisionné »*, indique aux « Echos » Jean-Marc Janaillac, le PDG de Transdev. Ce PSE se traduira toutefois par une sortie de trésorerie de plusieurs dizaines de millions d'euros.

L'évolution de l'actionnariat débloquée

Autre effet positif : le retour à des conditions d'emprunt classiques. La dette du groupe a nettement reculé depuis 2012, pour atteindre désormais 800 millions. Mais les banques, inquiètes du risque représenté par la SNCM, rechignaient à prêter au groupe pour financer cette dette. La situation devrait redevenir normale à partir du premier trimestre 2016.

Surtout, ce désengagement de la SNCM va débloquer l'évolution de l'actionnariat de Transdev, annoncée depuis 2012, mais toujours en stand-by. Le groupe, né d'une fusion entre égaux (Veolia Transport et Transdev, propriété de la Caisse des Dépôts et Consignations) qui a tourné au fiasco, accumulait à l'époque les difficultés. Et l'annonce par Veolia de sa volonté de se désengager du transport n'a rien arrangé.

Pour sortir de la crise, la Caisse a alors annoncé sa décision de devenir majoritaire en portant de 50 % à 60 % sa part du capital de Transdev. Mais en y mettant une condition : que le groupe soit délesté de la SNCM. Il aura fallu plus de trois ans pour y parvenir. Le processus va pouvoir reprendre son cours, avec dans le même temps un passage de Veolia de 50 à 40 %, avant un désengagement plus poussé, ce qui devrait donner lieu à la recherche d'un nouvel actionnaire minoritaire aux côtés de la Caisse d'ici à la fin 2016.

Plus largement, l'effet est également psychologique. *« Clore le chapitre SNCM va permettre au groupe d'en finir avec un sujet qui a souvent fait diversion sur l'essentiel, et de se concentrer sur l'avenir »*, estime Jean-Marc Janaillac.